



## ANNEXE I

### DEMANDE D'AUTORISATION - ACTIVITE AMBULANTE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL D'ANDERLECHT

Madame, Monsieur,

En application de la législation relative à l'exercice et l'organisation des activités ambulantes, merci de compléter le formulaire ci-dessous afin d'obtenir du Collège des Bourgmestre et Échevins, une autorisation d'exercice d'une activité ambulante sur le territoire de la commune d'Anderlecht **au minimum 45 jours avant l'exercice de l'activité ambulante.**

Dénomination de l'exploitation commerciale :

Description correcte du lieu (si nécessaire):

Emplacement, jours et heures de vente souhaitées :

Emplacements	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Place de la Résistance							
Place de la Roue							
Place du Conseil							
Place de la Vaillance							
Zamenhof							
Parking CERIA-COOVI							
Parc du Peterbos							
Bd. de la Révision							
Abords du Stade RSCA	Les jours de matches						
Colportage							
Autre (à préciser)							

Longueur de l'emplacement souhaitée (en mètre courant):

Description des produits ou des services qui seront proposés à la vente :

Coordonnées de la société

- Forme juridique .....
- Nom de l'exploitant / gérant .....
- Adresse de l'exploitant / gérant .....
- N° d'entreprise ou de T.V.A. ....
- e-mail ..... Téléphone .....

Documents à joindre obligatoirement :

- une copie de la carte d'identité
- l'autorisation d'activités ambulantes (carte ambulant)
- la police d'assurance couvrant sa responsabilité civile et celle de son personnel
- une copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné
- une photo du stand

Dans le cas d'une vente de nourriture,

- une attestation de l'autorisation de l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (A.F.S.C.A.).  
 Je déclare avoir pris connaissance du règlement communal relatif aux activités ambulantes sur les marchés publics et sur le domaine public ainsi que du règlement redevance relatif à l'organisation d'activités ambulantes sur les marchés publics et domaine public .

Déclaré sincère et véritable, le

Nom et qualité du déclarant :

Cachet de la société :

Signature du déclarant :

La présente déclaration, dûment complétée et signée est à adresser à  
**l'Administration communale d'Anderlecht,**  
**Service Développement Économique,**  
**Rue de Birmingham, 225 ( 2ème étage ) 1070 Anderlecht**  
☎ 02/436.65.40 - [conomie@anderlecht.brussels](mailto:conomie@anderlecht.brussels)

**ANNEXE II : Liste des emplacements ambulants autorisés par l'Administration communale**

LIEU	JOUR(S) ET HEURES	TYPE D'EMPLACEMENT	PRODUITS VENDUS	NOMBRE DE PLACE(S)
Place de la Résistance	Samedi	Emplacement	Produits alimentaires / Foodtruck / Plantes	4 Food – 2 Non-food
Place de la Roue	Tous les jours de la semaine	Emplacement	Produits alimentaires	Limite de la voirie
Place du Conseil	Du lundi au vendredi (max. 1 jour / ambulant)	Emplacement	Foodtruck – Consommation sur place	1
Place de la Vaillance	Mercredi – 11h à 19h	Marché hebdomadaire	Produits alimentaires	Limite de la voirie
Avenue Zamenhof	Vendredi – 5h à 18h	Emplacement	Produits alimentaires	1
Parking CERIA-COOVI	Du lundi au vendredi	Emplacement	Café et viennoiseries	1
Parc du Peterbos (parking)	Mardi	Emplacement	Produits alimentaires	2
Bd. de la Révision	A définir	Marché hebdomadaire	Circuit court – Artisanat	10
Abords du Stade RSCA (Place de Linde et rue E. Versé)	Jours de matches	Emplacement	Foodtruck – Consommation sur place	14
Colportage (Territoire communal)	Produits alimentaires	Colporteurs	Foodtruck – Consommation sur place Produits alimentaires	Glaciers : 10 véhicules Autres : illimités